


REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Séance du	3 ^e trimestre 2021
Séance du	20 septembre 2021
Scrutin public	
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0
Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 22 septembre 2021.	
Le Maire,	
	
Yvan SONNERAT	

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatorze septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

Présents (23) : M. Yvan SONNERAT, Maire, – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÊME, Mme Carole BERNIGAUD, Mme Yolande BAUDIN, M. Philippe LANGANNE, Adjoint – M. Gérard FLUTTAZ, M. Jean-Claude PERCEVAL, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Lilliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle RAVIER, Mme Nathalie DAVIET, M. Grégoire BALLANSAT, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Avant donné pouvoir (5) ou absent (1) : M. Guy PONTAROLLO (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Isabelle DUMONT (pouvoir à Mme Karine FALCONNAT), M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à Mme Yolande BAUDIN), M. David DEVULDER (pouvoir à M. Luc DUBOIS), Mme Sophie FORNUTO (pouvoir à Mme Corinne BRUCHE), Mme Vanessa LEBAILLY.

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Philippe LANGANNE.

Délibération 2021-48 **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCFU POUR CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L5214-16,
Vu l'arrêté préfectoral n°99-3343 du 30 décembre 1999 portant transformation du District Fier et Usse en communauté de communes,
Vu les statuts de la communauté de communes Fier et Usse,
Vu la délibération de la communauté de communes Fier et Usse n°2021-70 en date du 8 juillet 2021 portant sur la modification statutaire de la CCFU
ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

Suite au déménagement du siège et des services de la CCFU au 61 Route du Stade à Sillingy, il convient de modifier les statuts de la CCFU afin de prendre en compte la nouvelle adresse.

La modification des statuts étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée, il convient de délibérer en ce sens.

Le projet de statuts est annexé à la présente délibération.

- Il est ainsi proposé au Conseil municipal :
- D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes Fier et Usse telle que proposée en annexe de la présente délibération ;
 - De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes Fier et Usse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte ces propositions.

Mairie de Sillingy

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 3^e trimestre 2021
Séance du 20 septembre 2021
1^{er} tour de scrutin
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 22 septembre 2019

Le Maire,

Yvan SONNERAT



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatorze septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

Présents (23) : M. Yvan SONNERAT, Maire, – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÈME, Mme Carole BERNIGAUD, Mme Yolande BAUDIN, M. Philippe LANGANNE, Adjoint – M. Gérard FLUTTAZ, M. Jean-Claude PERCEVAL, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle RAVIER, Mme Nathalie DAVIET, M. Grégoire BALLANSAT, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Avant donné pouvoir (5) ou absent (1) : M. Guy PONTAROLLO (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Isabelle DUMONT (pouvoir à Mme Karine FALCONNAT), M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à Mme Yolande BAUDIN), M. David DEVULDER (pouvoir à M. Luc DUBOIS), Mme Sophie FORNUTO (pouvoir à Mme Corinne BRUCHE), Mme Vanessa LEBAILLY.

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Philippe LANGANNE.

Délibération 2021-51 **CESSION DES PARCELLES AD 36, AD 41, AD 24 ET AD 19 AU BENEFICE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 1508**

VU le code général des collectivités territoriales,
SUR le rapport de M. le Maire qui fait l'exposé suivant :

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie est en cours de réalisation des travaux nécessaires à la mise en double voies de la route départementale 1508.

Dans cet aménagement, certaines emprises communales sont visées par la déclaration d'utilité publique et notamment les parcelles AD 27, AD 93, AD 126 et AD 129, celles-ci faisant partie de l'emprise de la voirie. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'une division afin de ne pas grever la propriété communale selon le tableau et les plans ci-après :

N° de plan parcellaire	Lieu-dit	Section du cadastre	Ancien N° cadastral	Surface cadastrale (m ²)	Classement au PLU	Nouveau N° cadastral	Surface vendue (m ²)
36	Les Bauches	AD	27	784	Ux	---	784
41	Route des Bauches	AD	93	87	Ux	93p	35
24	Sous Chaumontet	AD	126	10	Ux	---	10
19	Sous Chaumontet	AD	129	7	Ux	---	7

Le Conseil Départemental demande la cession à l'euro symbolique.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération 2021-51 CESSION DES PARCELLES AD 36, AD 41, AD 24 ET AD 19 AU BENEFICE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD 1508

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver la cession des parcelles AD 36, AD 41, AD 24 et AD 19 de contenances respectives de 784 m², 35 m², 10 m² et 7 m² au Conseil Départemental de la Haute Savoie ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de vente et jointe en annexe de la présente délibération ;
 - D'approuver la cession de la surface totale à l'euro symbolique ;
 - D'approuver la cession définitive des parcelles susmentionnées ;
 - De dire que les frais d'acte seront à la charge du bénéficiaire ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte ces propositions.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 3^e trimestre 2021
Séance du 20 septembre 2021
1^{er} tour de scrutin
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 22 septembre 2021.

Le Maire,



Yvan SONNERAT

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatorze septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

Présents (23) : M. Yvan SONNERAT, Maire, – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÈME, Mme Carole BERNIGAUD, Mme Yolande BAUDIN, M. Philippe LANGANNE, Adjoint – M. Gérard FLUTTAZ, M. Jean-Claude PERCEVAL, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle RAVIER, Mme Nathalie DAVIET, M. Grégoire BALLANSAT, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Ayant donné pouvoir (5) ou absent (1) : M. Guy PONTAROLLO (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Isabelle DUMONT (pouvoir à Mme Karine FALCONNAT), M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à Mme Yolande BAUDIN), M. David DEVULDER (pouvoir à M. Luc DUBOIS), Mme Sophie FORNUTO (pouvoir à Mme Corinne BRUCHE), Mme Vanessa LEBAILLY.

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Philippe LANGANNE.

Délibération 2021-49 CONVENTION AVEC FREE MOBILE POUR L'ACCUEIL D'EQUIPEMENT MUNICIPAUX SUR LE RELAIS DE TRANSMISSION DE TELECOMMUNICATION

VU le code général des collectivités territoriales,
ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

La société Free Mobile a passé un contrat de bail conclu avec la communauté de communes de Fier et Usse pour procéder à l'installation d'une Station Radioélectrique composée d'Infrastructures d'Equipements Techniques sur le terrain cadastré C 4511, propriété de l'intercommunalité.

La commune souhaite pouvoir bénéficier de la possibilité d'installer sur la station implantée par Free Mobile, en vue du déploiement de la vidéoprotection, les équipements suivants :

- 3 antennes Wifi
- 1 coffret SAREL avec pilier de fixation
- 1 coffret radio
- 1 Câble énergie 3G1.5 et 1 câble réseau 4 paires

Afin de préciser les droits et obligations de chacune des parties, il convient d'en définir les contours dans une convention bilatérale.

- Il est ainsi proposé au Conseil municipal :
- D'approuver la convention à intervenir entre Free Mobile et la commune telle que proposée en annexe de la présente délibération ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention objet de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte ces propositions

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Mairie de Sillingy

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 3^e trimestre 2021
Séance du 20 septembre 2021
1^{er} tour de scrutin

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 22 septembre 2021

Le Maire,



Yvan SONNERAT

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatorze septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

M. Yvan SONNERAT, Maire, – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÈME, Mme Carole BERNIGAUD, Mme Yolande BAUDIN, M. Philippe LANGANNE, Adjoint – M. Gérard FLUTTAZ, M. Jean-Claude PERCEVAL, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle RAVIER, Mme Nathalie DAVIET, M. Grégoire BALLANSAT, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Ayant donné pouvoir (5) ou absent (1) : M. Guy PONTAROLLO (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Isabelle DUMONT (pouvoir à Mme Karine FALCONNAT), M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à Mme Yolande BAUDIN), M. David DEVULDER (pouvoir à M. Luc DUBOIS), Mme Sophie FORNUTO (pouvoir à Mme Corinne BRUCHE), Mme Vanessa LEBAILLY.

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Philippe LANGANNE.

Délibération 2021-54 **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – POSTE ANIMATEUR (28,18 HEURES)**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

SUR le rapport de Mme l'Adjointe au Maire, déléguée à l'enfance, à la jeunesse et au personnel :

Madame la Première Adjointe propose à l'assemblée la création d'un emploi à temps non complet (28,18 heures hebdomadaires annualisées) au sein des services de la direction de l'enfance et de la jeunesse, suite à la restructuration de deux autres emplois (suppression de l'emploi à venir de 5^{ème} agent polyvalent jeunesse à 6,60 heures hebdomadaires annualisées et recrutement infructueux sur l'emploi aidé « parcours emploi compétences » à 26 heures hebdomadaires annualisées).

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- De créer à compter du 1^{er} octobre 2021 l'emploi permanent à temps non complet de 6^{ème} animateur du service enfance jeunesse de la direction de l'enfance et de la jeunesse (filière animation, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation) ;
- D'autoriser Monsieur le maire à pourvoir cet emploi par le recrutement d'un fonctionnaire ; à défaut, il pourra être temporairement pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente dudit fonctionnaire ;
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte ces propositions.

Mairie de Sillingy

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Séance du 3^e trimestre 2021
Séance du 20 septembre 2021
1^{er} tour de scrutin

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 22 septembre 2021

Le Maire,



Yvan SONNERAT

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatorze septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

Présents (23) : M. Yvan SONNERAT, Maire, – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÈME, Mme Carole BERNIGAUD, Mme Yolande BAUDIN, M. Philippe LANGANNE, Adjoint – M. Gérard FLUTTAZ, M. Jean-Claude PERCEVAL, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle RAVIER, Mme Nathalie DAVIET, M. Grégoire BALLANSAT, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Ayant donné pouvoir (5) ou absent (1) : M. Guy PONTAROLLO (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Isabelle DUMONT (pouvoir à Mme Karine FALCONNAT), M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à Mme Yolande BAUDIN), M. David DEVULDER (pouvoir à M. Luc DUBOIS), Mme Sophie FORNUTO (pouvoir à Mme Corinne BRUCHE), Mme Vanessa LEBAILLY.

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Philippe LANGANNE.

Délibération 2021-52 CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAUX USEES SUR LA PARCELLE AE N°341 AU PROFIT DU SILA

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGGT) et notamment l'article L.1311-13, Considérant que la commune de SILLINGY est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AE n°341 sise à SILLINGY lieu-dit « Bains de Bromines ».

Considérant la demande du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), au titre de sa compétence assainissement, d'établir une servitude à titre réel et perpétuel en tréfonds pour le passage sur la parcelle section AE n°341 d'une canalisation d'eaux usées.

ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

En 2018, la commune a consenti au syndicat mixte du Lac d'Annecy (SILA) une autorisation de passage sur la parcelle AE 341, domaine privé de la commune.

Afin de régulariser cette autorisation qui n'a pas été formalisée à ce jour, le SILA a missionné un cabinet d'ingénierie juridique et foncière en vue d'établir un acte administratif permettant de constater juridiquement la servitude de passage.

La servitude à créer concerne une surface de 20 m² pour le passage de 2 mètres linéaires de canalisation en diamètre 160 mm et 2 mètres linéaires de canalisation diamètre 200 mm.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- D'autoriser la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur la parcelle section AE N°341 appartenant à la Commune de SILLINGY au profit du SILA ;
- D'approuver que cette servitude soit consentie et acceptée à titre gratuit ;
- De prendre acte que la constitution de servitude sera faite en la forme administrative et que l'acte de constitution de servitude sera reçu par Monsieur le Président du SILA, en sa qualité d'officier public et dont le projet d'acte figure en annexe de la présente délibération ;
- D'autoriser Madame la Première Adjointe à représenter la commune lors de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du CGCT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mairie de Sillingy

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération 2021-52 CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION D'EAUX USEES
SUR LA PARCELLE AE N°341 AU PROFIT DU SILA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte ces propositions.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

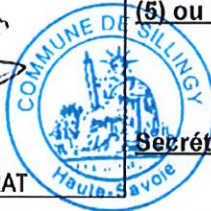
Session du 3^e trimestre 2021
Séance du 20 septembre 2021
1^{er} tour de scrutin

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 22 septembre 2021

Le Maire,


Yvan SONNERAT



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatorze septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

M. Yvan SONNERAT, Maire, – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÊME, Mme Carole BERNIGAUD, Mme Yolande BAUDIN, M. Philippe LANGANNE, Adjoint – M. Gérard FLUTTAZ, M. Jean-Claude PERCEVAL, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle RAVIER, Mme Nathalie DAVIET, M. Grégoire BALLANSAT, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Ayant donné pouvoir (5) ou absent (1) : M. Guy PONTAROLLO (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Isabelle DUMONT (pouvoir à Mme Karine FALCONNAT), M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à Mme Yolande BAUDIN), M. David DEVULDER (pouvoir à M. Luc DUBOIS), Mme Sophie FORNUTO (pouvoir à Mme Corinne BRUCHE), Mme Vanessa LEBAILLY.

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Philippe LANGANNE.

Délibération 2021-55 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – POSTE FONCTIONNEL

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

VU le décret 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

VU le décret 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de doter la Commune d'un emploi de direction qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Maire, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation, et de créer en conséquence un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

SUR le rapport de Mme l'Adjointe au Maire, déléguée à l'enfance, à la jeunesse et au personnel :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services, assimilé, compte tenu de la population, à un emploi de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants, à temps complet.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou par le recrutement par voie de détachement d'un fonctionnaire de catégorie A de la fonction publique d'état ou fonction publique hospitalière.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération **2021-55** MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – POSTE FONCTIONNEL

L'agent détaché ou recruté par la voie de détachement sur l'emploi de directeur général des services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé.

Il pourra bénéficier de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988, au taux défini par le Maire et dans la limite du taux maximal de 15 %.

Il bénéficiera également de la NBI et du RIFSEEP.

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter ces propositions ;
- D'approuver la modification du tableau des emplois communaux en conséquence ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération et procéder au recrutement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte ces propositions.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

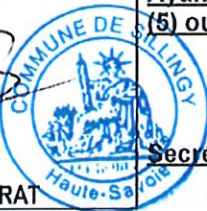
Extrait conforme

Session du 3^e trimestre 2021
Séance du 20 septembre 2021
1^{er} tour de scrutin

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 22 septembre 2021.

Le Maire,



Yvan SONNERAT

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatorze septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

Présents (23) : M. Yvan SONNERAT, Maire, – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÈME, Mme Carole BERNIGAUD, Mme Yolande BAUDIN, M. Philippe LANGANNE, Adjoint – M. Gérard FLUTTAZ, M. Jean-Claude PERCEVAL, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle RAVIER, Mme Nathalie DAVIET, M. Grégoire BALLANSAT, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Avant donné pouvoir (5) ou absent (1) : M. Guy PONTAROLLO (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Isabelle DUMONT (pouvoir à Mme Karine FALCONNAT), M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à Mme Yolande BAUDIN), M. David DEVULDER (pouvoir à M. Luc DUBOIS), Mme Sophie FORNUTO (pouvoir à Mme Corinne BRUCHE), Mme Vanessa LEBAILLY.

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Philippe LANGANNE.

Délibération 2021-50 **CONVENTION D'ENTRETIEN ET FINANCIERE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE – VOIE VERTE RD 908B**

VU le code général des collectivités territoriales,
ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

La commune procède au prolongement de la voie verte le long de la RD 908b, entre l'existante côté Epagny village et le passage des Combes à Chaumontet, sur le territoire des communes de Sillingy et La Balme de Sillingy.

Cette nouvelle infrastructure de déplacement en mode doux s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la route départementale 1508 entre La Balme de Sillingy et l'échangeur de Gillon réalisé par le Conseil Départemental.

La convention proposée par le Conseil Départemental vise à préciser :

- Les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement
- Déterminer qui en assure la maîtrise d'ouvrage
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service

Les modalités principales de la convention sont :

1/ Consistance des travaux : réalisation d'une voie verte de 3 mètres de largeur
2/ Maîtrise d'ouvrage : assurée par le Département de la Haute-Savoie

3/ Acquisitions foncières : effectuées par le Département de la Haute-Savoie

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération 2021-50 CONVENTION D'ENTRETIEN ET FINANCIERE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE – VOIE VERTE RD 908B

4/ Répartition financière :

- Création de la voie verte : 100% Département HT + TVA
- Travaux d'aménagements urbains (trottoirs, passages piétons : commune 100% HT et Département TVA
- Maîtrise d'œuvre, coordination sécurité et prix généraux : Département 100% HT + TVA
- Acquisitions foncières : Département 100% HT + TVA

5/ Coût prévisionnel :

- | | |
|-----------------|-------------|
| - Département : | 1 543 520 € |
| - Commune : | 15 480 € |

6/ Surveillance, entretien et exploitation à la charge des communes :

- Surveillance du réseau pour prévenir et détecter les risques encourus par les usagers (trous, salissures, inondations, affaissements, etc.)
- Signalisation des risques
- Viabilité hivernale
- Conservation de l'aménagement (petites réparations, balayage, tonte, etc.)

7/ Grosses réparations et modification es aménagements : exclus de la convention. Les communes saisiront le Département et une discussion déterminera les modalités d'intervention de chaque partenaire

➤ Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention à intervenir entre le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et la commune, et jointe en annexe de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec le département.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte ces propositions

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 3^e trimestre 2021
Séance du 20 septembre 2021
1^{er} tour de scrutin

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 22 septembre 2021

Le Maire,



Yvan SONNERAT

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatorze septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

Présents (23) : M. Yvan SONNERAT, Maire, – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÊME, Mme Carole BERNIGAUD, Mme Yolande BAUDIN, M. Philippe LANGANNE, Adjoints – M. Gérard FLUTTAZ, M. Jean-Claude PERCEVAL, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Liliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle RAVIER, Mme Nathalie DAVIET, M. Grégoire BALLANSAT, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Avant donné pouvoir (5) ou absent (1) : M. Guy PONTAROLLO (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Isabelle DUMONT (pouvoir à Mme Karine FALCONNAT), M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à Mme Yolande BAUDIN), M. David DEVULDER (pouvoir à M. Luc DUBOIS), Mme Sophie FORNUTO (pouvoir à Mme Corinne BRUCHE), Mme Vanessa LEBAILLY.

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Philippe LANGANNE.

Délibération 2021-53 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

SUR le rapport de Mme l'Adjointe au Maire, déléguée à l'enfance, à la jeunesse et au personnel :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent du service de l'intendance bénéficie d'un avancement de grade. Suite à l'inscription d'un agent sur liste d'aptitude du CDG 74, il peut être promu au grade d'agent de maîtrise territoriale.

Pour permettre cet avancement, il est nécessaire de créer le poste non prévu au tableau des emplois communaux.

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'ouvrir l'emploi de référent entretien du service de l'intendance de la direction de l'enfance et de la jeunesse au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (filière technique, catégorie C) ;
- D'approuver la modification du tableau des emplois communaux en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte ces propositions.

Mairie de Sillingy

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 3^e trimestre 2021
Séance du 20 septembre 2021
1^{er} tour de scrutin
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Délibération rendue exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, après affichage et télétransmission pour contrôle de sa légalité le 22 septembre 2021

Le Maire,



Yvan SONNERAT

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le quatorze septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 *Au Registre suivent les signatures*

M. Yvan SONNERAT, Maire, – M. Ludovic MONDONGO, Mme Fabienne DRÊME, Mme Carole BERNIGAUD, Mme Yolande BAUDIN, M. Philippe LANGANNE, Adjoint – M. Gérard FLUTTAZ, M. Jean-Claude PERCEVAL, M. Alain GIMENEZ, M. Roger DALLEVET, M. Pierre AGERON, Mme Lilliane BORTOLUZZI, Mme Isabelle RAVIER, Mme Nathalie DAVIET, M. Grégoire BALLANSAT, M. Luc DUBOIS, M. Jean-Marc STEDILE, Mme Séverine CARTIER, Mme Corinne BRUCHE.

Ayant donné pouvoir (5) ou absent (1) : M. Guy PONTAROLLO (pouvoir à M. Eric FRULLINO), Mme Isabelle DUMONT (pouvoir à Mme Karine FALCONNAT), M. Jérôme CHAMOSSET (pouvoir à Mme Yolande BAUDIN), M. David DEVULDER (pouvoir à M. Luc DUBOIS), Mme Sophie FORNUTO (pouvoir à Mme Corinne BRUCHE), Mme Vanessa LEBAILLY.

Secrétaire de séance : Il a été désigné M. Philippe LANGANNE.

Délibération 2021-56

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – EMPLOIS NON PERMANENTS D'ANIMATEURS DU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

SUR le rapport de Mme l'Adjointe au Maire, déléguée à l'enfance, à la jeunesse et au personnel :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 2, permet le recrutement temporaire d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, et son article 34 stipule que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que durant les vacances scolaires, le service animation-jeunesse de la Commune propose des activités pour les enfants et qu'il convient de créer des emplois non permanents afin de permettre la bonne conduite de ces activités et un encadrement efficace des enfants,

Il s'agit en l'occurrence de prévoir :

- 2 emplois non permanents d'animateurs (pour accroissement saisonnier d'activité), pour la période des vacances de la Toussaint 2021 (220 heures au total),
- 2 emplois non permanents d'animateurs (pour accroissement saisonnier d'activité), pour la période des vacances d'hiver 2022 (220 heures au total),
- 2 emplois non permanents d'animateurs (pour accroissement saisonnier d'activité), pour la période des vacances de printemps 2022 (220 heures au total),

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération 2021-56 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – D’EMPLOIS NON PERMANENTS D’ANIMATEURS DU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE

- 2 emplois non permanents d'animateurs (pour accroissement saisonnier d'activité), pour la période des vacances d'été 2022 (juillet) (330 heures au total),
 - 3 emplois non permanents d'animateurs (pour accroissement saisonnier d'activité), pour la période des vacances d'été 2022 (août) (210 heures au total),
- Il est proposé au Conseil municipal :
- De décider que la rémunération des agents occupant ces emplois non permanents sera calculée sur la base de l'indice majoré 332 pour les animateurs non diplômés du BAFA, 342 pour les animateurs diplômés du BAFA, 352 pour les animateurs diplômés d'un BAFA avec spécialité ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement
 - De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte ces propositions.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.